

**DECRET N° 2006-649 DU 04 DECEMBRE 2006**

portant exonération fiscale hors code général des impôts, hors code des Douanes et hors code des investissements accordée aux promoteurs immobiliers.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 64-35 du 31 décembre 1964 portant codification des droits, impôts et taxes fiscales d'enregistrement, de timbres, de publicité foncière et hypothécaire et sur les revenus des capitaux mobiliers ;
- Vu** la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant code des Investissements et la loi n° 90-33 du 24 décembre 1990 qui l'a modifiée ;
- Vu** l'ordonnance n° 2/PR/MFAE du 10 janvier 1966 portant codification des impôts indirects ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant Composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 18 novembre 2006 ;